

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.049

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Bibliothèque Municipale - Acquisition de mobiliers
Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

L'informatisation de la Bibliothèque Municipale est l'occasion de procéder à un réaménagement de l'espace de la bibliothèque afin notamment d'accroître le nombre de postes de travail et d'accueillir le matériel informatique.

Cette acquisition de matériels peut s'effectuer en plusieurs tranches.

La première tranche d'acquisition est estimée à 7.133,26 Euros HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la nécessité de procéder à un réaménagement de la Bibliothèque Municipale,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter au titre de l'acquisition de mobiliers (1ère tranche) pour la Bibliothèque Municipale une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à l'examen de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS